PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS

FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Centre-Val de Loire
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centreest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

VILLE D'AMILLY
Rue de la Mairie - BP 909
45209 Amilly cedex
02 38 28 76 00
mairie.amilly@amilly45.fr
www.amilly.com

Document imprimé avec le concours de

Crédit Agricole Centre-Loire

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'église Saint-Firmin

Amilly

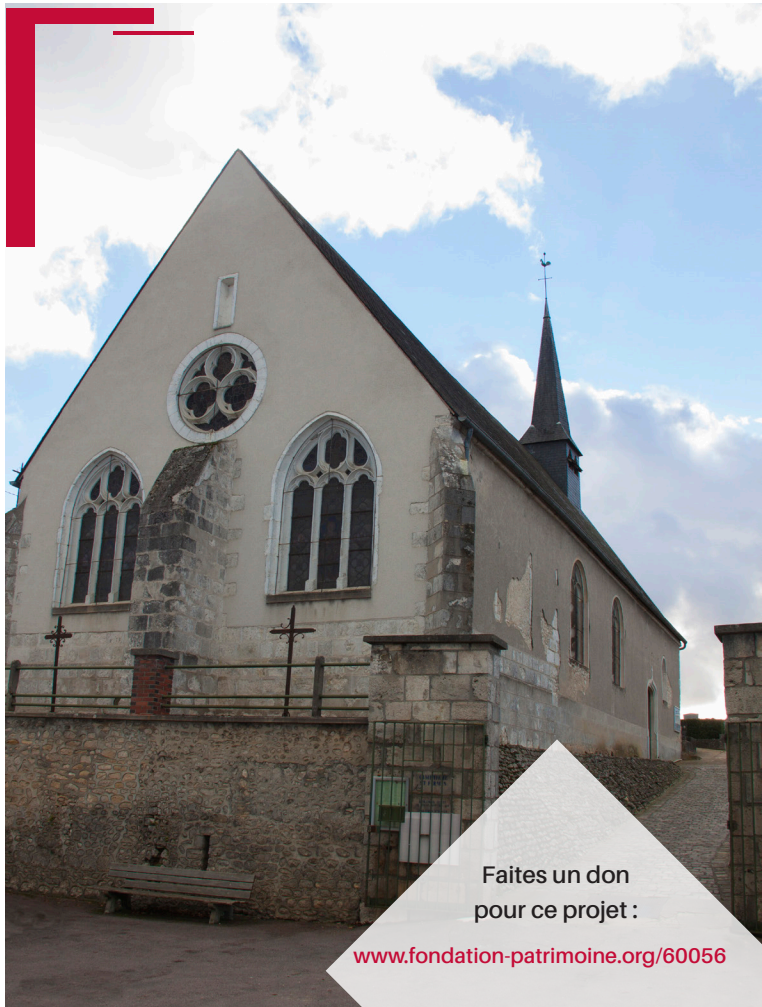

Faites un don
pour ce projet :
www.fondation-patrimoine.org/60056

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville d'Amilly - Ne pas jeter sur la voie publique

LE PROJET

Description

Amilly qui s'étend sur plus de 4.000 ha, est divisée en quatre quartiers bien distincts.

Saint-Firmin-des Vignes a longtemps été un hameau éloigné et séparé du reste de la Commune par de véritables barrières physiques. Sa partie ancienne offre, aujourd'hui encore, l'image traditionnelle du bourg rural avec son école, son église et son cimetière attenant .... Pourtant, l'église de Saint-Firmin a d'abord été une chapelle. En 1803, dans leur requête au Préfet, les habitants du hameau déploraient que « une prairie considérable coupée par le canal, le Loing et plusieurs cours d'eau interrompt pendant six mois de l'année toute communication avec l'église paroissiale.

Cette particularité est à l'origine d'une des spécificités de la Commune : avoir deux paroisses, l'une attachée à l'église Saint-Martin, située près de la Mairie en centre bourg, l'autre à Saint-Firmin des Vignes. C'est en 1866, avec l'essor économique de la Commune (vignes, filature du Gros Moulin, ...) et le développement de la population, que l'Eglise de St Firmin est érigée en paroisse.

Gardant toutes les caractéristiques d'une église typiquement rurale, l'édifice revêt un intérêt patrimonial très fort, emblématique de l'ancien hameau. Datant pour l'essentiel du XVIème siècle, il constitue le témoin architectural d'un édifice modeste de l'Epoque Moderne, cohérent avec son cadre et le bâti environnant fixé au XIXème siècle.

L'église de Saint Firmin souffre de graves dégradations (toiture, façade, clocher, vitraux, ...) qui raréfient son utilisation et menacent sa préservation même. La Commune s'engage dans un programme complet de restauration et prévoit de la doter d'un orgue pour lui redonner vie. Nous faisons appel à la générosité de tous pour contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine rural, situé dans le voisinage du canal et de la véloroute « scandibérique ». Particuliers, entreprises, ... apportez nous votre soutien.

Montant des travaux	978 105 €
Objectif de collecte	9 000 €
Début des travaux	Fin d'année 2018

Photos © Ville d'Amilly

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour aider la restauration de

l'église Saint-Firmin d'Amilly

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60056
ou en flashant le QR code ci-contre.
Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Eglise Saint-Firmin d'Amilly

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

☐ Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT		

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐